

Mail du 25/07/2023 de monsieur Fabrice THIONNET

Il a écrit « Je soutiens ce projet liant une production agricole et une production d'énergie verte. Ce projet proche d'agglomérations est d'autant plus judicieux. Il est urgent de pouvoir réduire notre consommation d'énergie fossile face au changement climatique ».

Mail du 25/07/2023 de monsieur Clément LABBE

Il a écrit « J'ai pris connaissance du projet photovoltaïque à Chevenon. En tant que professionnel du pv je ne peux qu'encourager un projet de cette envergure ».

Mail du 27/07/2023 de monsieur Jérémy

Il a écrit « J'ai vu le projet agri voltaïque de Chevenon. Il faut vraiment réaliser ce genre de projet générateur d'emplois à la construction et ensuite. De plus nous avons besoin rapidement d'installations d'énergies renouvelables pour faire face au nucléaire et à la montée incessante du prix de l'électricité.

Mail du 27/07/2023 de monsieur Christophe PUYDEBOIS

Il a écrit « J'ai vu le parc de Chevenon qui va se construire. C'est à 2 km de chez moi et je trouve ce projet vraiment bon. Je trouve surtout que l'emplacement est parfait. Je suis pour ce genre de projet lorsqu'ils sont retirés des bords de grandes villes.

A Chevenon l'emplacement est parfait et cela me réconforte.

En passant depuis la route je pense que le projet ne se verra pas.

Au 1<sup>er</sup> août le prix de l'électricité va monter et ce projet contribuera je l'espère à limiter les futurs prix.

Mail du 27/07/2023 de monsieur Joao MONIZ

Il a écrit « J'ai fait un chantier sur Chevenon.

J'ai vu en passant le panneau d'un projet photovoltaïque.

J'ai moi-même des panneaux sur ma maison et je trouve cela très efficace.

J'espère que cela va ce faire très vite.

Nous avons besoin d'énergie plus verte et ce projet y participera ».

Mail du 27/07/2023 de madame Carole MAUZAT

Elle a écrit « Je passe régulièrement sur la route de Chevenon/Decize.

J'ai regardé le panneau qui est en face du canal au sujet de l'enquête publique.

Il y a pleins de projets dans les journaux en ce moment.

Je trouve bien le fait d'avoir une production ovine en même temps, cela est important à mes yeux.

Le prix de l'électricité étant en constante augmentation, j'espère que ce genre d'installation nous permettra de faire baisser le prix de l'électricité ».

Mail du 30/07/2023 de monsieur Jean Pierre BORNET

Il a écrit « Bon projet pour la diversité énergétique ».

Mail du 30/07/2023 de monsieur Charly GIRAUD

Il a écrit « Par ce mail je me permets de vous écrire mes pensées concernant l'agrivoltaïsme.

Cela permet la protection des terres contre les aléas climatiques.

Les différentes installations permettent l'élevage d'ovins qui entretiennent, la culture de vignes, arbres fruitiers et autres qui eux sont protégées en cas d'intempéries, ou de hautes températures...

Utilisée des terres médiocres afin de les optimisées par la couverture des panneaux.

Enfin la production est nécessaire compte tenu des demandes en électricité dans le futur... (fermeture des centrales, multiplication des voitures électriques, difficulté d'implantation, de rentabilité et de production des éoliennes...)

Un projet ainsi ne peut qu'être bénéfique à un village, un département, une région ou autre ».

Mail du 31/07/2023 de monsieur Christian BORNET

Il a écrit « Beau projet écologique qu'il faut encourager c'est l'avenir je te soutiens ».

Mail du 31/07/2023 de monsieur Jean Pierre BORNET

Il a écrit « Projet voltaïque bon pour la transition énergétique lié à l'énergie renouvelable accompagné d'une production ovine, de plus ce n'est pas à la vue du public »

Mail du 1/08/2023 de monsieur Benoit MATHE

Il a écrit « Soutien plein et entier à ce projet. La France a besoin d'énergies renouvelables. Ce projet rentre en plein dans cette logique. Impact inexistant.

Mail du 1/08/2023 de monsieur Clément LEVET

Il a écrit « Ce projet d'implantation de centrale photovoltaïque au sol me semble en parfait adéquation entre l'enjeu énergétique de production renouvelable et la préservation des terres agricoles d'élevage. La production d'énergie photovoltaïque au sol est parfaitement adaptée à notre région qui bénéficie d'un bon taux d'ensoleillement tout en permettant de valoriser une production de viande ovine locale et de bonne qualité.

Ce projet s'inscrit dans une logique écologique et économique tous en préservant la beauté des paysages car le site retenu (éloigné de la route) est suffisamment discret et éloigné des grands axes routiers.

Je suis donc tout à fait favorable à l'implantation de cette centrale bénéfique à tous les niveaux.

Mail du 1/08/2023 de monsieur Pascal DESSAUNY

Il a écrit « Suite à l'affichage de l'enquête publique du projet photovoltaïque instruit par la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT sur la commune de CHEVENON dans la Nièvre, au vue de nos besoins énergiques un tel projet permet de renforcer notre production énergétique (énergie verte bien sûr). C'est pour cela que je me permets de poster ce petit message pour soutenir ce dossier, qui permettra aussi de soutenir notre économie local avec de l'activité pour les entreprises qui vont être impliquées.

Mail du 3/08/2023 de monsieur Laurent CORNU

Il a écrit « Se projet s'inscrit dans un projet de territoire alliant production d'énergie dont les besoins seront colossaux dans les années à venir, et production agricole telle que la production ovine qui valorise très bien l'herbe : herbe poussant sans intrants, transformation de l'herbe en protéines pour l'homme.

L'agrivoltisme permet une production d'herbe plus homogène tout au long de l'année, l'herbe dessèche moins l'été (ombre des panneaux). »

Mail du 3/08/2023 de monsieur Maxime COUTURIER

Il a écrit « Je suis passé cet après-midi en balade le long du canal à vélo.

J'ai vu l'avis d'enquête publique pour l'installation photovoltaïque.

Je trouve d'une très bonne attention de vouloir mettre en place cette production d'énergie verte et surtout y lier une continuité agricole. Surtout en ovin car nous importons beaucoup trop de viande étrangère.

Je pense que le projet en plus est bien placé car il doit être derrière la haie derrière le panneau jaune ?

Donc pas visible de la route ni du canal je pense.

Donc très bien. »

Mail du 6/08/2023 de monsieur Laurent DESRATS

Il a écrit « Le projet photovoltaïque de Chevenon est un bon projet pour le bon équilibre entre agriculture et production d'électricité.

En effet pallier production d'électricité et élevage d'ovin pour moi est une bonne solution, le nucléaire étant de plus en plus onéreux, les panneaux photovoltaïques sont la pour remplacer une partie de celui-ci, si en plus l'agriculture peut se continuer sur la même parcelle en même temps, le projet n'en est que plus viable.

J'ai déjà visité une installation idem a celle-ci, les ovins sont vraiment a l'abri de la chaleur et du mauvais temps (bien être animal).

C'est pourquoi je pense qu'un projet comme celui-ci est bon pour le monde et la France en produisant et en consommant cette électricité sur place. »

Mail du 6/08/2023 de madame Charline PETIT

Elle a écrit « Ayant une sensibilité pour l'écologie, ce projet semble très intéressant. Il s'agit d'une production d'électricité verte, ce qui est une très bonne façon de prendre part à la transition écologique et de s'engager pour la protection de l'environnement. Ces panneaux solaires offriront également de l'ombre aux animaux. En espérant que les choses et les projets comme celui-ci s'accélèrent dans les prochaines années. »

Mail du 9/08/2023 de madame Delphine FEVRE

Elle a écrit «J'ai pris connaissance du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Chevenon, qui soulève de nombreuses questions.

Je suis convaincue que la crise actuelle doit nous pousser à accélérer la transition énergétique, mais pas à n'importe quel prix !

En effet, si « bien traité, le photovoltaïque offre au monde agricole de réelles opportunités », comme le publiait l'ADEME dans son magazine de février 2022, l'ampleur de ce projet sur 50 hectares de terres agricoles questionne. Contrairement à ce qui est avancé dans l'étude d'impact, l'absence de précisions dans le PLU Chevenon au sujets de PV au sol ne devrait pas constituer une autorisation tacite pour des projets en zone A.

Alors que 200 fermes disparaissent chaque semaine, 50 ha perdent ici leur vocation agricole, car on ne peut de qualifier ce projet d'agrivoltaïque. Selon la définition donnée par l'ADEME, une installation agrivoltaïque est « une installation en complète synergie avec l'activité agricole, apportant un service agronomique direct, sans diminution des revenus agricoles. »

Ici, la densité d'implantation de panneau ne permet qu'une activité d'éco-pâturage d'ovins pour remplacer l'élevage de bovins qui bénéficiait de ces prairies. Le dossier promet un impact positif sur l'activité agricole, puisqu'il y a création d'un atelier ovin, mais omet de comparer cette création d'activité avec l'activité initiale du site. Y a-t-il réellement une équivalence avec la production en bovin initiale ? De plus, la multiplication de projets de PV au sol avec atelier ovin questionne quant à la capacité de la filière d'absorber cette augmentation opportuniste de la production. De même, l'avis défavorable de la CDPENAF est à considérer. Elle relève que « les éléments de l'étude préalable agricole ne permettent pas d'apprécier si l'exercice d'une activité agricole significative est garanti en l'absence de la production photovoltaïque ».

Alors qu'il existe des projets agrivoltaïques en bovin, pourquoi ne pas avoir choisi de maintenir l'activité initiale, si ce n'est par volonté de maximiser la production solaire avec une densité de panneaux plus élevée ? Cet atelier ovin semble avant tout un prétexte pour installer du photovoltaïque en zone A : loin de permettre une synergie en production agricole et production énergétique, il fait entrer les deux en concurrence.

Par ailleurs, il n'y a aucun élément dans le dossier sur l'impact sur le prix du foncier que génèrent ces activités très lucratives en comparaison des revenus agricoles, ni sur la réversibilité d'un tel projet. Qu'est-il prévu à l'issue du bail entre photosol et le propriétaire ? Que deviendront les câbles enterrés, ainsi que les autres aménagements à l'issue du bail ? Un démantèlement total est peu probable, il s'agit donc vraisemblablement d'un détournement définitif de ces terres agricoles.

Enfin, lors de la table ronde sur l'agrivoltaïsme organisée au Sénat le 21 octobre dernier, le bureau d'étude CETIAC, spécialisés dans les questions de compensation agricole, nous faisait part de son constat : le développement sous tous azimuts des projets agrivoltaïques était bien au-delà des objectifs de production solaire de la PPE pour 2030. Pourquoi dans ce cas continuer des projets sur la terre agricole, dont la vocation première est de nous nourrir ?

Un tel projet relève en réalité d'une stratégie foncière opportuniste : la terre agricole est paradoxalement plus facile d'accès que les toitures, ou les friches et délaissés ferroviaires et autoroutiers qui sont les premières surfaces à envisager pour la production solaire. Je souhaite vivement le développement des énergies renouvelables, mais ce développement doit être planifié dans l'intérêt commun. Oui à la transition énergétique et à l'énergie solaire, mais pas en sacrifiant la terre agricole ! »

Mail du 9/08/2023 de monsieur Michel DEROUET

Il a écrit « Je réside la commune de Saint parize le chatel, dont j'ai été maire, donc également, vice-président de la communauté de communes CCLA. Je souhaite apporter un avis très favorable au projet d'implantation de panneaux photovoltaïque présenté par monsieur Nicolas PETIT, sur sa propriété sur la commune de Chevenon. C'est un projet novateur sur notre territoire, avec la valorisation et des emplois. Nous sommes tous concernés par le développement des énergies renouvelables, ce projet s'inscrit parfaitement dans cette ligne. L'impact sur l'environnement est tout à fait acceptable, est bien considéré. J'émet donc un avis très favorable à ce projet très novateur, qui fera référence. »

Mail du 9 /08/2023 de monsieur Michel MURET

Il a écrit «J'ai pris connaissance du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Chevenon, qui soulève de nombreuses questions.

Je suis convaincu que la crise actuelle doit nous pousser à accélérer la transition énergétique, mais pas à n'importe quel prix !

En effet, si « bien traité, le photovoltaïque offre au monde agricole de réelles opportunités », comme le publiait l'ADEME dans son magazine de février 2022, l'ampleur de ce projet sur 50 hectares de terres agricoles questionne. Contrairement à ce qui est avancé dans l'étude d'impact, l'absence de précisions dans le PLU Chevenon au sujets de PV au sol ne devrait pas constituer une autorisation tacite pour des projets en zone A.

Alors que 200 fermes disparaissent chaque semaine, 50 ha perdent ici leur vocation agricole, car on ne peut de qualifier ce projet d'agrivoltaïque. Selon la définition donnée par l'ADEME, une installation agrivoltaïque est « une installation en complète synergie avec l'activité agricole, apportant un service agronomique direct, sans diminution des revenus agricoles. »

Ici, la densité d'implantation de panneau ne permet qu'une activité d'éco-pâturage d'ovins pour remplacer l'élevage de bovins qui bénéficiait de ces prairies. Le dossier promet un impact positif sur l'activité agricole, puisqu'il y a création d'un atelier ovin, mais omet de comparer cette création d'activité avec l'activité initiale du site. Y a-t-il réellement une équivalence avec la production en bovin initiale ? De plus, la multiplication de projets de PV au sol avec atelier ovin questionne quant à la capacité de la filière d'absorber cette augmentation opportuniste de la production. De même, l'avis défavorable de la CDPENAF est à considérer. Elle relève que « les éléments de l'étude préalable agricole ne permettent pas d'apprécier si l'exercice d'une activité agricole significative est garanti en l'absence de la production photovoltaïque ».

Alors qu'il existe des projets agrivoltaïques en bovin, pourquoi ne pas avoir choisi de maintenir l'activité initiale, si ce n'est par volonté de maximiser la production solaire avec une densité de panneaux plus élevée ? Cet atelier ovin semble avant tout un prétexte pour installer du photovoltaïque en zone A : loin de permettre une synergie en production agricole et production énergétique, il fait entrer les deux en concurrence.

Par ailleurs, il n'y a aucun élément dans le dossier sur l'impact sur le prix du foncier que génèrent ces activités très lucratives en comparaison des revenus agricoles, ni sur la réversibilité d'un tel projet. Qu'est-il prévu à l'issue du bail entre photosol et le propriétaire ? Que deviendront les câbles enterrés, ainsi que les autres aménagements à l'issue du bail ? Un démantèlement total est peu probable, il s'agit donc vraisemblablement d'un détournement définitif de ces terres agricoles.

Enfin, lors de la table ronde sur l'agrivoltaïsme organisée au Sénat le 21 octobre dernier, le bureau d'étude CETIAC, spécialisés dans les questions de compensation agricole, nous faisait part de son constat : le développement tous azimuts des projets agrivoltaïques était bien au-delà des objectifs de production solaire de la PPE pour 2030. Pourquoi dans ce cas continuer des projets sur la terre agricole, dont la vocation première est de nous nourrir ?

Un tel projet relève en réalité d'une stratégie foncière opportuniste : la terre agricole est paradoxalement plus facile d'accès que les toitures, ou les friches et délaissés ferroviaires et autoroutiers qui sont les premières surfaces à envisager pour la production solaire. Je souhaite vivement le développement des énergies renouvelables, mais ce développement doit être planifié dans l'intérêt commun. Oui à la transition énergétique et à l'énergie solaire, mais pas en sacrifiant la terre agricole ! »

Mail du 9 /08/2023 de madame Véronique GUISLAIN

Elle a écrit «J'ai pris connaissance du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Chevenon, qui soulève de nombreuses questions.

Je suis convaincu que la crise actuelle doit nous pousser à accélérer la transition énergétique, mais pas à n'importe quel prix !

En effet, si « bien traité, le photovoltaïque offre au monde agricole de réelles opportunités », comme le publiait l'ADEME dans son magazine de février 2022, l'ampleur de ce projet sur 50 hectares de terres agricoles questionne. Contrairement à ce qui est avancé dans l'étude d'impact, l'absence de précisions dans le PLU Chevenon au sujets de PV au sol ne devrait pas constituer une autorisation tacite pour des projets en zone A.

Alors que 200 fermes disparaissent chaque semaine, 50 ha perdent ici leur vocation agricole, car on ne peut de qualifier ce projet d'agrivoltaïque. Selon la définition donnée par l'ADEME, une installation agrivoltaïque est « une installation en complète synergie avec l'activité agricole, apportant un service agronomique direct, sans diminution des revenus agricoles. »

Ici, la densité d'implantation de panneau ne permet qu'une activité d'éco-pâturage d'ovins pour remplacer l'élevage de bovins qui bénéficiait de ces prairies. Le dossier promet un impact positif sur l'activité agricole, puisqu'il y a création d'un atelier ovin, mais omet de comparer cette création d'activité avec l'activité initiale du site. Y a-t-il réellement une équivalence avec la production en bovin initiale ? De plus, la multiplication de projets de PV au sol avec atelier ovin questionne quant à la capacité de la filière d'absorber cette augmentation opportuniste de la production. De même, l'avis défavorable de la CDPENAF est à considérer. Elle relève que « les éléments de l'étude préalable agricole ne permettent pas d'apprécier si l'exercice d'une activité agricole significative est garanti en l'absence de la production photovoltaïque ».



Alors qu'il existe des projets agrivoltaïques en bovin, pourquoi ne pas avoir choisi de maintenir l'activité initiale, si ce n'est par volonté de maximiser la production solaire avec une densité de panneaux plus élevée ? Cet atelier ovin semble avant tout un prétexte pour installer du photovoltaïque en zone A : loin de permettre une synergie en production agricole et production énergétique, il fait entrer les deux en concurrence.

Par ailleurs, il n'y a aucun élément dans le dossier sur l'impact sur le prix du foncier que génèrent ces activités très lucratives en comparaison des revenus agricoles, ni sur la réversibilité d'un tel projet. Qu'est-il prévu à l'issue du bail entre photosol et le propriétaire ? Que deviendront les câbles enterrés, ainsi que les autres aménagements à l'issue du bail ? Un démantèlement total est peu probable, il s'agit donc vraisemblablement d'un détournement définitif de ces terres agricoles.

Enfin, lors de la table ronde sur l'agrivoltaïsme organisée au Sénat le 21 octobre dernier, le bureau d'étude CETIAC, spécialisés dans les questions de compensation agricole, nous faisait part de son constat : le développement tous azimuts des projets agrivoltaïques était bien au-delà des objectifs de production solaire de la PPE pour 2030. Pourquoi dans ce cas continuer des projets sur la terre agricole, dont la vocation première est de nous nourrir ?

Un tel projet relève en réalité d'une stratégie foncière opportuniste : la terre agricole est paradoxalement plus facile d'accès que les toitures, ou les friches et délaissés ferroviaires et autoroutiers qui sont les premières surfaces à envisager pour la production solaire. Je souhaite vivement le développement des énergies renouvelables, mais ce développement doit être planifié dans l'intérêt commun. Oui à la transition énergétique et à l'énergie solaire, mais pas en sacrifiant la terre agricole ! »

Mail du 9/08/2023 de monsieur Jean Charles DECOUERE

Il a écrit « Je suis vendeur en machine agricole dans l'allier, avec un secteur débordant sur la Nièvre (aussi je suis éleveur de bovins et ovins) lors d'un passage dans la Nièvre, j'ai rencontré M. PETIT qui me présente son projet. Je passe beaucoup de temps sur le terrain avec les clients éleveurs, des autorités, et à lire la presse. L'agrivoltaïsme apporte beaucoup de bienfaits, les avantages sont nombreux : la France a beaucoup de retard dans le mix énergétique, la transition est importante pour notre avenir et celle de nos enfants. Les panneaux apportent un Revenu supplémentaire à l'éleveur, lui permet d'utiliser des parcelles parfois difficilement exploitable, en choisissant des entreprises locales cela permet de créer un tissu économique plus fort (il y a le montage puis toute la maintenance).

C'est aussi une nouvelle fiscalité pour les communes. Le projet de M. Petit me semble assez discret et intégré dans le paysage. Concernant l'élevage c'est une aubaine pour la production ovine (l'état souhaite regagner la consommation du mouton en l'intégrant dans les cantines scolaires) des troupes de moutons ont réapparu avec l'agrivoltaïsme, C est un gros avantage pour l'éleveur :

Moins de stress thermique

Ombre pour les animaux

Herbe plus verte et fraîche

Abris contre les intempéries

Lutte contre la prédation (chien errant, renard, loup)

Moins de parasitisme

Bénéfice :

Meilleur prolificite

Gain moyens quotidien amélioré

Baisse de consommation de produits phytopharmaceutique...

L'avant de ce projet est double par la production photovoltaïque et le pastoralisme

Réussite au projet »

Mail du 9/08/2023 de monsieur Nicolas LEVANNIER

Il a écrit « Je trouve cette idée d'énergie vert vraiment très bien, en plus le parc ne dérangera personne et ne se verra pas un super projet ces top »

Mail du 10/08/2023 de monsieur Benoit BELOT

Il a écrit «J'ai pris connaissance du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Chevenon, qui soulève de nombreuses questions.

Je suis convaincu que la crise actuelle doit nous pousser à accélérer la transition énergétique, mais pas à n'importe quel prix !

En effet, si « bien traité, le photovoltaïque offre au monde agricole de réelles opportunités », comme le publiait l'ADEME dans son magazine de février 2022, l'ampleur de ce projet sur 50 hectares de terres agricoles questionne. Contrairement à ce qui est avancé dans l'étude d'impact, l'absence de précisions dans le PLU Chevenon au sujets de PV au sol ne devrait pas constituer une autorisation tacite pour des projets en zone A.

Alors que 200 fermes disparaissent chaque semaine, 50 ha perdent ici leur vocation agricole, car on ne peut de qualifier ce projet d'agrivoltaïque. Selon la définition donnée par l'ADEME, une installation agrivoltaïque est « une installation en complète synergie avec l'activité agricole, apportant un service agronomique direct, sans diminution des revenus agricoles. »

Ici, la densité d'implantation de panneau ne permet qu'une activité d'éco-pâturage d'ovins pour remplacer l'élevage de bovins qui bénéficiait de ces prairies. Le dossier promet un impact positif sur l'activité agricole, puisqu'il y a création d'un atelier ovin, mais omet de comparer cette création d'activité avec l'activité initiale du site. Y a-t-il réellement une équivalence avec la production en bovin initiale ? De plus, la multiplication de projets de PV au sol avec atelier ovin questionne quant à la capacité de la filière d'absorber cette augmentation opportuniste de la production. De même, l'avis défavorable de la CDPENAF est à considérer. Elle relève que « les éléments de l'étude préalable agricole ne permettent pas d'apprécier si l'exercice d'une activité agricole significative est garanti en l'absence de la production photovoltaïque ».

Alors qu'il existe des projets agrivoltaïques en bovin, pourquoi ne pas avoir choisi de maintenir l'activité initiale, si ce n'est par volonté de maximiser la production solaire avec une densité de panneaux plus élevée ? Cet atelier ovin semble avant tout un prétexte pour installer du photovoltaïque en zone A : loin de permettre une synergie en production agricole et production énergétique, il fait entrer les deux en concurrence.

Par ailleurs, il n'y a aucun élément dans le dossier sur l'impact sur le prix du foncier que génèrent ces activités très lucratives en comparaison des revenus agricoles, ni sur la réversibilité d'un tel projet. Qu'est-il prévu à l'issue du bail entre photosol et le propriétaire ? Que deviendront les câbles enterrés, ainsi que les autres aménagements à l'issue du bail ? Un démantèlement total est peu probable, il s'agit donc vraisemblablement d'un détournement définitif de ces terres agricoles.

Enfin, lors de la table ronde sur l'agrivoltaïsme organisée au Sénat le 21 octobre dernier, le bureau d'étude CETIAC, spécialisés dans les questions de compensation agricole, nous faisait part de son constat : le développement tous azimuts des projets agrivoltaïques était bien au-delà des objectifs de production solaire de la PPE pour 2030. Pourquoi dans ce cas continuer des projets sur la terre agricole, dont la vocation première est de nous nourrir ?

Un tel projet relève en réalité d'une stratégie foncière opportuniste : la terre agricole est paradoxalement plus facile d'accès que les toitures, ou les friches et délaissés ferroviaires et autoroutiers qui sont les premières surfaces à envisager pour la production solaire. Je souhaite vivement le développement des énergies renouvelables, mais ce développement doit être planifié dans l'intérêt commun. Oui à la transition énergétique et à l'énergie solaire, mais pas en sacrifiant la terre agricole ! »

Mail du 10/08/2023 de monsieur Hubert CHAMPIONNAT

Il a écrit « J'ai vu en passant depuis le bord du canal le projet photovoltaïque de Chevenon en enquête publique. C'est un projet indispensable face l'augmentation du prix de l'énergie, de plus avec l'augmentation de 10% début août.

Pour notre département nous avons besoin d'évoluer et de faire évoluer notre agriculture ; par conséquent lier une production agricole et d'énergie serait une réelle avancée.

Le projet me semble bien intégré car il est en retrait et cela est aussi important. »

Mail du 11 /08/2023 de monsieur Laurent

Il a écrit « J'ai pris connaissance du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Chevenon, qui soulève de nombreuses questions.

Je suis convaincu que la crise actuelle doit nous pousser à accélérer la transition énergétique, mais pas à n'importe quel prix !

En effet, si « bien traité, le photovoltaïque offre au monde agricole de réelles opportunités », comme le publiait l'ADEME dans son magazine de février 2022, l'ampleur de ce projet sur 50 hectares de terres agricoles questionne. Contrairement à ce qui est avancé dans l'étude d'impact, l'absence de précisions dans le PLU Chevenon au sujets de PV au sol ne devrait pas constituer une autorisation tacite pour des projets en zone A.

Alors que 200 fermes disparaissent chaque semaine, 50 ha perdent ici leur vocation agricole, car on ne peut de qualifier ce projet d'agrivoltaïque. Selon la définition donnée par l'ADEME, une installation agrivoltaïque est « une installation en complète synergie avec l'activité agricole, apportant un service agronomique direct, sans diminution des revenus agricoles. »

Ici, la densité d'implantation de panneau ne permet qu'une activité d'éco-pâturage d'ovins pour remplacer l'élevage de bovins qui bénéficiait de ces prairies.

Le dossier promet un impact positif sur l'activité agricole, puisqu'il y a création d'un atelier ovin, mais omet de comparer cette création d'activité avec l'activité initiale du site. Y a-t-il réellement une équivalence avec la production en bovin initiale ? De plus, la multiplication de projets de PV au sol avec atelier ovin questionne quant à la capacité de la filière d'absorber cette augmentation opportuniste de la production. De même, l'avis défavorable de la CDPENAF est à considérer. Elle relève que « les éléments de l'étude préalable agricole ne permettent pas d'apprécier si l'exercice d'une activité agricole significative est garanti en l'absence de la production photovoltaïque ».

Alors qu'il existe des projets agrivoltaïques en bovin, pourquoi ne pas avoir choisi de maintenir l'activité initiale, si ce n'est par volonté de maximiser la production solaire avec une densité de panneaux plus élevée ? Cet atelier ovin semble avant tout un prétexte pour installer du photovoltaïque en zone A : loin de permettre une synergie en production agricole et production énergétique, il fait entrer les deux en concurrence.

Par ailleurs, il n'y a aucun élément dans le dossier sur l'impact sur le prix du foncier que génèrent ces activités très lucratives en comparaison des revenus agricoles, ni sur la réversibilité d'un tel projet. Qu'est-il prévu à l'issue du bail entre photosol et le propriétaire ? Que deviendront les câbles enterrés, ainsi que les autres aménagements à l'issue du bail ? Un démantèlement total est peu probable, il s'agit donc vraisemblablement d'un détournement définitif de ces terres agricoles.

Enfin, lors de la table ronde sur l'agrivoltaïsme organisée au Sénat le 21 octobre dernier, le bureau d'étude CETIAC, spécialisés dans les questions de compensation agricole, nous faisait part de son constat : le développement tous azimuts des projets agrivoltaïques était bien au-delà des objectifs de production solaire de la PPE pour 2030. Pourquoi dans ce cas continuer des projets sur la terre agricole, dont la vocation première est de nous nourrir ?

Un tel projet relève en réalité d'une stratégie foncière opportuniste : la terre agricole est paradoxalement plus facile d'accès que les toitures, ou les friches et délaissés ferroviaires et autoroutiers qui sont les premières surfaces à envisager pour la production solaire. Je souhaite vivement le développement des énergies renouvelables, mais ce développement doit être planifié dans l'intérêt commun.

Oui à la transition énergétique et à l'énergie solaire, mais pas en sacrifiant la terre agricole ! »

Mail du 11 /08/2023 de madame Stéphanie MOULIN

Elle a écrit « Le projet de Chevenon a été mûrement réfléchi. Il répond aux préoccupations actuelles et à la volonté politique nationale et départementale de production d'électricité sur notre territoire.

L'intégration paysagère avec le maintien de la trame verte actuelle et le développement de celle-ci prévu est un point favorable au projet. La prise en compte du voisinage proche est aussi un point positif.

M. Petit souhaite de plus partager son expérience avec les jeunes du lycée agricole de Challuy : réflexion et montage du projet, objectifs, projet agricole envisagé...Cela permettra aux apprenants de connaître les possibilités de développement d'énergies renouvelables sur les structures agricoles, leur complémentarité avec la production et ainsi de participer à leur formation. »

Mail du 11 /08/2023 de monsieur Jean Pierre CRUCHON

Il a écrit « Nous avons vu le parc photovoltaïque de Chevenon sur 34ha.

Il est dommage qu'il n'y ait pas plus de projet ainsi. Face à la crise énergétique et au bilan carbone, ce seront ces types d'installations, qui demain permettront de nous désengager du nucléaires, pétrole...

Je félicite la commune qui accompagne ce projet et surtout fait face à tous ses opposants, qui ne veulent ni photovoltaïque, ni agrivoltaïsme, ni nucléaire ni ni...Mais veulent tout de même de l'électricité chez eux...

L'intérêt double, production agricole et production énergétique représente à mes yeux une réelle avancée sans précédent.

Il y a déjà en France des installations qui fonctionnent bien, par conséquent le sujet est déjà bien approuvé.

Mail du 11 /08/2023 de madame Aurélie BOISTARD

Elle a écrit « Les différents projets Nivernais apporteront je l'espère une plus grande autonomie énergétique. Notre dépendance aux énergies fossiles devient trop spéculative et bientôt se retournera peut-être contre nous.

Des gazoles et essences qui n'en finissent de monter, également pour le gaz.

Et de plus, une dépendance énergétique à certains pays, ne nous permettant plus de faire marche arrière, voir de contribuer à se retourner contre nous.

Une prise de conscience collective et raisonnée sera nécessaire pour conduire ses futurs projets agrivoltaïques.

Le projet de Chevenon semble très structuré sur beaucoup d'aspect. Production agricole encadrée, intégration dans le paysage mais une transparence publique.

Je soutiens ce projet.

Mail du 11 /08/2023 de monsieur Stéphane HUMBERT

Il a écrit « Par le présent mail je vous fais part de mon soutien au projet d'agrivoltaïsme sur la commune de Chevenon.

Lier la production d'électricité à l'agriculture est une avancée majeure pour notre profession, tant sur le plan économique qu'environnemental.

De plus ce projet par sa localisation ne détruit aucun paysage.

En espérant que ce projet puisse se concrétiser... »

Mail du 13 /08/2023 de monsieur Clément LEVET

Il a écrit « Ce projet d'implantation de centrale photovoltaïque au sol me semble en parfaite adéquation entre l'enjeu énergétique de production renouvelable et la préservation des terres agricoles d'élevage. La production d'énergie photovoltaïque au sol est parfaitement adaptée à notre région qui bénéficie d'un bon taux d'ensoleillement tout en permettant de valoriser une production de viande ovine locale et de bonne qualité.

Ce projet s'inscrit dans une logique écologique et économique tout en préservant la beauté des paysages car le site retenu (éloigné de la route) est suffisamment discret et éloigné des grands axes routiers.

Je suis donc tout à fait favorable à l'implantation de cette centrale bénéfique à tous niveaux. »

Mail du 13 /08/2023 de madame Cathy CHARLOTT

Elle a écrit « Nous faisons du vélo cet après-midi sur le bord du canal à Chevenon.

Nous avons vu le panneau jaune.

Je me permets de vous dire tout mon soutien à ce projet car dans le contexte actuel nous devons trouver des solutions pour produire notre énergie plus propre. Le photovoltaïque est vraiment une bonne solution face au nucléaire et gaz.

Visiblement le projet se situe derrière la haie et cela est important à mon goût.

Le fait que ce genre de projet soit retiré des routes est important.

Bravo pour ce projet. »

Mail du 14 /08/2023 de madame et monsieur Nicole et Roger

Ils ont écrit « Nous habitons à St Eloi 58000 Nevers.

Dans cette période de total changement et d'évolution sur les énergies positives et renouvelables, nous tenions à formuler notre soutien au projet photovoltaïque situé à Chevenon.

Face au déclin agricole de nos campagnes mais aussi aux problèmes du coût de l'énergie toujours croissant, nous espérons que ce projet verra le jour afin de pallier aux différents manques...

L'emplacement du projet est aussi à un endroit tout à fait approprié car il ne se voit pas depuis les routes. C'est aussi un gage de qualité dans un tel projet.

Le département de la Nièvre étant souvent opposé au changement, on ne pourra pas contredire qu'un tel projet qui met en lien agriculture et production d'Energie sous le même toit, est tout à fait dans un raisonnement positif de développement. »

Mail du 15 /08/2023 de madame et monsieur SEMONSAT

Ils ont écrit « Dans le cadre de l'enquête publique menée pour le projet de parc photovoltaïque sur la commune de CHEVENON par la Ste Photosol, nous tenons exprimer notre avis favorable à un tel projet. Devant les enjeux à venir concernant les énergies renouvelables, ce genre de projet ne peut qu'être positif et apporter des solutions économiques et environnementales avantageuses. Il faut absolument soutenir de tels projets et encourager leur développement. »

### Commentaire de la commissaire enquêtrice

#### **38 mails reçus sont favorable au projet pour plusieurs raisons :**

L'endroit est bien situé, le projet s'intègre bien dans le paysage avec le maintien de la trame verte actuelle.

La construction et l'exploitation de cette centrale photovoltaïque vont générer des emplois. Donc se projet sera bénéfique à Chevenon, au département, à la région et à la France.

Des projets de ce type contribueront à la transition énergétique et sont important pour l'avenir de notre planète.

L'installation d'énergies renouvelables est bien pour faire face à l'augmentation de l'électricité et remplacer le nucléaire.



La production d'énergies renouvelable est indispensable car de plus en plus nous allons consommer de l'électricité (voitures électriques).

La production de panneaux photovoltaïque et élevage de moutons (nourriture pour l'être humain) sur les mêmes parcelles contribue à des meilleurs revenus pour l'éleveur. Cela représente une réelle avancée pour la profession d'agriculteur (éleveurs) dans le cadre économie et environnemental.

Augmentation de production d'ovins et donc plus de consommation d'ovins par l'être humain.

Les panneaux sont bénéfique sur la santé des animaux (ombre, herbe plus fraîche, abris contre les intempéries) Le site est clôturer cela empêche les prédateurs de décimer les troupeaux d'ovins.

Ce projet répond aux préoccupations actuelles et à la volonté politique nationale et départementale de production d'électricité sur notre territoire, toute en préservant les terres agricoles d'élevage.

#### Commentaire de la commissaire enquêtrice

#### **6 mails reçus défavorable au projet :**

La commissaire enquêtrice s'interroge sur des mails envoyer par plusieurs personnes juste des copier coller et changer le nom dans le bas du mail. Elle comprend bien que des personnes ne soient pas d'accord pour ce projet. Mais elle pense que chacun aurait pu rédiger ses arguments.

Ce projet de panneaux sera sur seulement 34ha comprenant 64320 modules sur une unité foncière de 43.55 ha.

P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) de Chevenon a été approuvé le 28 janvier 2014. Les parcelles de la Z.I.P. (Zone d'Implantation Potentielle) du projet sont situées en zone agricole (A, Ai, Ai1, Ai2). La zone A est une zone ou toute construction est interdite excepté les constructions nécessaires à l'exploitation agricole et aux services publics ou d'intérêt collectif. La commissaire enquêtrice pense que une centrale photovoltaïque est bien un projet d'intérêt collectif.

De plus les arguments contre le projet ne sont pas justes, car la CDPENAF a émis un avis favorable à l'étude préalable en date du 14 novembre 2022 suite a la transmission d'un dossier d'étude préalable agricole modifié.

La commissaire enquêtrice pense que l'agriculteur est libre d'élever des ovins ou bien des bovins sur ses terres. De plus les habitats de la faune seront moins altérer par le pâturage des moutons que par le pâturage intensif des vaches actuelles.

Il est prévu pour le démantèlement du site après exploitation, le retrait des installations (modules solaires, et bâtiments techniques) ouverture de tranchées, démontage et retrait des câbles, remblais des tranchées, remise en état du site, retrait des clôtures.

Le bureau d'étude CETIAC, spécialisé dans les questions de compensation agricole vous faisait part de son constat : le développement tous azimuts des projets photovoltaïques étaient bien au delà des objectifs de production solaire de la P.P.E. (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) pour 2030 et la question posée est : Pourquoi continuer des projets sur la terre agricole, dont la vocation première est de nous nourrir ? La réponse de la commissaire enquêtrice est que ce projet d'élevage d'ovins est bien fait pour nourrir l'être humain. Et elle pense que la réalité n'est pas forcément égale à la P.P.E. Il y a plus de projets de prévu mais combien seront réellement réalisés.

## **8) Demandes d'informations complémentaires de la commissaire enquêtrice**

- 1) Est que les ovins ne risquent pas de détériorer les câbles et les panneaux photovoltaïques ?
- 2) Est que l'électricité qui est produite par les panneaux ne présente aucun risque pour les ovins ?

-3) C'est bien la société Photosol développement qui prend en charges les frais d'installation de la centrale photovoltaïque ainsi que l'entretien des panneaux pendant toute la durée de l'exploitation ?

-4) Comment l'électricité produite sera t elle acheminée soit par des câbles enterrés ou bien en aérien ?

Fait à CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS,

Le 22 août

La commissaire enquêtrice

J DESBORDES

ACCUSE DE RÉCEPTION

Je soussigné(e) *Raulin Gwendola* en qualité *cheffe de Projets*  
*représentante de Photasol*

reconnais avoir pris possession du procès-verbal de  
synthèse des observations formulées dans le cadre de l'enquête publique relative  
à la demande de permis de construire concernant une centrale photovoltaïque au  
sol située sur le territoire de la commune de Chevenon (58)

Le *22/08/2023*  
Signature et cachet.

*Raulin*